

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

Espace Aliénor  
255 rue Martha Desrumaux  
24000 PERIGUEUX  
-----

**DECISION DU PRESIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet : Vente d'une parcelle à vocation économique (ilot 2, ZAE Diamant Noir, SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PERIGORD) de 823m<sup>2</sup>, à la société COOP ATLANTIQUE, au prix de 20 575 € HT.**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions,

**Considérant que** la société COOP ATLANTIQUE, représentée par M. Vivien RAYNE – Responsable de secteur, service proximité, a souhaité se porter acquéreuse d'un ilot à SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PERIGORD, au sein de la Zone d'Activité Economique (ZAE) Diamant Noir, cadastré B1846, B1841 et B1844, d'une superficie totale de 823 m<sup>2</sup> ;

**Considérant que** le service du Domaine a rendu un avis le 21/09/2023, qui présente un prix de 25€ HT/m<sup>2</sup> avec une marge d'appréciation de 10 %.

**Considérant que** le Président a le pouvoir de décider des cessions immobilières d'un montant inférieur à 180 000 € TTC dans la limite de + à – 20% de l'estimation de France Domaine.

DECIDE

**Article 1** : de vendre à la société COOP ATLANTIQUE un terrain, situé à SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PERIGORD, au sein de la Zone d'Activité Economique (ZAE) Diamant Noir, cadastré B1846, B1841 et B1844, d'une superficie totale de 823 m<sup>2</sup> au prix de 25 € HT/m<sup>2</sup>, pour un montant total de 20 575 € HT, auquel s'ajoutera la TVA sur marge.

**Article 2** : de désigner Maître Medeiros pour la rédaction de l'acte authentique et de tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le

10 OCT. 2023

Le Président  
Jacques AUZOU

Affiché le : 10 OCT. 2023